ÉLECTION DE VOS REPRÉSENTANT-ES AU CSA DE L'ADMINISTRATION CENTRALE

POUR LA JUSTICE DE DEMAIN



Du 3 au 10 décembre 2026,
vous allez élire vos représentant·es
au sein de votre comité social d'administration
de proximité, instance essentielle
du dialogue social.

POURQUOI FAUT-IL ALLER VOTER ?

• POUR QUE VOTRE AVIS COMPTE

Parce que ce sont **vos élu·es au CSA de l'administration centrale qui échangeront avec le secrétariat général** durant les 4 prochaines années. En effet, ce sont au sein du CSA et de sa formation spécialisée qu'est notamment examiné l'ensemble des questions relatives aux conditions de travail.

• POUR QUE L'ACTION CONTINUE

Ces élections fixent la **représentativité** des organisations syndicales de fonctionnaires et par conséquent les moyens matériels et humains alloués pour l'action syndicale.

La CGT et le Syndicat de la magistrature s'allient à nouveau pour cette élection. Porté·es par une vision commune et exigeante de la justice, nous militons au sein de ces instances pour l'amélioration des conditions de travail de tous et toutes.

QUI SONT LA CGT ET LE SYNDICAT DE LA MAGISTRATURE ?

LA CGT

est la première force syndicale de la fonction publique, le plus puissant syndicat, celui qui est le plus à l'écoute des agent·es et qui a pour vocation de les rassembler dans l'action unitaire pour conserver les acquis, défendre les salaires, les emplois publics et gagner des droits nouveaux. La CGT, c'est l'ensemble des agent·es de toutes les professions, rassemblé·es autour des valeurs collectives de progrès social et de solidarité.

LE SYNDICAT DE LA MAGISTRATURE

est la première organisation à s'être constituée en syndicat de magistrat·es. C'est le seul syndicat qui s'engage en faveur d'une justice indépendante et égale pour toutes et tous, apporte un soutien concret et quotidien à celles et ceux qui la rendent et initie de nombreuses actions et prises de parole en faveur des droits et libertés.

VOTER POUR LA CGT ET LE SM AU CSA DE L'ADMINISTRATION CENTRALE

c'est donner votre voix aux syndicats réellement présents et ancrés dans les services, aux délégué·es les plus mobilisé·es pour porter vos revendications. Nous ne craignons jamais de mettre en cause le ministère de la Justice ou la direction lorsque cela s'avère nécessaire. Nous portons haut et fort nos prises de position contre une justice dégradée qui épuise ses agent·es et maltraite ses usager·ères.

QU'EST-CE QUE LE COMITÉ SOCIAL D'ADMINISTRATION (CSA) ?

Le comité social d'administration (CSA) est l'instance unique compétente pour les questions relatives aux effectifs, aux moyens budgétaires et à l'organisation du travail. La formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail (FSSSCT), issue du CSA est compétente concernant, comme son nom l'indique, les questions relatives à la santé, à la sécurité et aux conditions de travail.

Au plus haut niveau des instances de dialogue social se situe le CSA ministériel.Existe également le CSA de l'administration centrale qui est présidé par la secrétaire générale pour la chancellerie.

Comme en 2022, le corps électoral est composé de l'ensemble des membres du ministère de la Justice : fonctionnaires, contractuel·les et magistrat·es.

Afin de pouvoir porter avec force les intérêts de tous les métiers du ministère, la CGT et le SM font à nouveau le choix de présenter une liste commune pour l'élection de vos représentant·es à cette instance de dialogue social.

LES ATTRIBUTIONS

La formation plénière du CSA se réunit au moins deux fois par an et la formation spécialisée sur les questions relatives à la santé, la sécurité et les conditions de travail au moins une fois par an. Cependant, des réunions supplémentaires de cette dernière peuvent être organisées en présence d'un danger grave ou imminent, d'un accident du travail ou pour des motifs exceptionnels.

CSA Administration centrale	FSSSCT
• la gestion prévisionnelle des effectifs des emplois et des compétences ; • la formation continue ; • la formation nationale ; • les évolutions technologiques et de méthodes de travail ; • les conditions de travail ; • les effectifs, transformation d'emplois ; • la politique indemnitaire, les critères de répartition des primes ; • les évaluations professionnelles ; • les restructurations (SADJAV, SDOJI…) ; • les droits syndicaux ; • les chartes des temps ; • l'ARTT ; • l'action sociale ;	• contribuer à la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail ; • sujets relatifs à l'organisation du travail : l'environnement physique du travail, l'aménagement des postes de travail et leur adaptation aux personnes, la construction, l'aménagement et l'entretien des postes de travail et de leurs annexes, la durée et les horaires de travail, l'aménagement du temps de travail, les incidences des nouvelles technologies sur les conditions de travail ; • la consultation sur les projets de textes, notamment sur ceux relatifs « aux enjeux liés à la déconnexion et aux dispositifs de régulation de l'utilisation des outils numériques ».

NOS LUTTES

▶ LE BUDGET, LES MOYENS FINANCIERS ET HUMAINS : LE NERF DE LA GUERRE

Depuis des années, le ministère de la Justice est traversé par des logiques gestionnaires qui tendent à dégrader la qualité de la justice rendue, à complexifier les tâches à réaliser et ce, sans aucune amélioration des conditions de travail.

En effet, l'augmentation du budget du ministère de la Justice depuis plusieurs années est loin d'avoir comblé les lacunes engendrées par le sous-investissement chronique à l'œuvre depuis des décennies.

Vos élu·es CGT et Syndicat de la magistrature sont particulièrement attentif·ves à l'analyse du budget de l'administration centrale, au budget alloué aux juridictions, à l'élaboration des circulaires de localisation des emplois et se montrent vigilant·es à faire valoir les spécificités et les besoins de chaque service.

▶ DES CONDITIONS DE TRAVAIL DÉCENTES : NOTRE PRIORITÉ

Au cours du dernier mandat, nos représentant·es CGT et SM se sont battu·es pour obtenir de meilleures conditions de travail, une augmentation des moyens humains et matériels, une meilleure harmonisation des pratiques quant à la gestion du temps de travail (par exemple avec notre campagne « stop au bénévolat »), une meilleure organisation des services.

La CGT et le Syndicat de la magistrature ont régulièrement œuvré pour que la notion de souffrance au travail soit reconnue et qu'il soit admis que le travail peut conduire à la mort. A Douai, Montpellier, Nanterre ou Bobigny, nos organisations sont les premières, voire parfois les seules à avoir exigé la tenue d'enquête ou d'expertise pour faire la lumière sur le lien éventuel entre le travail et le décès. Impliqué·es dans ces instances, vos élu·es ont su décrire la réalité des conditions d'exercice et mettre des mots sur les dysfonctionnements, y compris face à l'administration, souvent peu encline à admettre sa responsabilité.

Ces problématiques affectent les agent·es exerçant en administration centrale où le poids de la hiérarchie est particulièrement présent. Vos élu·es veilleront à ce que ce poids ne devienne pas le lit d'un management inadapté, voire toxique.

Vos élu·es se sont investi·es pour que les motions faites dans les registres ne soient pas expédiées par la direction mais soient réellement évoquées en séance, sollicitant des visites sur site quand cela s'avérait nécessaire.

▶ LA DÉFENSE DE NOS VALEURS, UN COMBAT PERMANENT

Dans le contexte budgétaire contraint que nous subissons, l'injonction à la performance demeure et fait primer la quantité sur la qualité. Les écarts ubuesques entre les priorités ministérielles et la vie en juridiction participent ainsi au sentiment de perte de sens que connaissent les magistrat·es et les agent·es en juridiction.

Cette dévaluation continue du travail est créatrice de souffrance pour l'ensemble des professionnel·les œuvrant pour le service public de la justice.

Face à cette situation dégradée, la CGT et le SM vous défendent, vous écoutent, vous conseillent et vous accompagnent dans une période où le ministère ne s'inscrit nullement en protection et tend au contraire à durcir le ton. **Nous luttons quotidiennement pour la prise en compte du manque de moyens, de la souffrance au travail qui en résulte ainsi que l'adaptation des postes aux situations de handicap et de maladie.**

Nos organisations syndicales se sont également toujours opposées aux réformes iniques exposées lors de ces instances qui attaquent le droit d'accès au juge, le principe de gratuité de la justice, mais également toutes les réformes visant, à des fins exclusivement gestionnaires, à déjudiciariser des contentieux, tel celui des saisies des rémunérations.

Enfin, nous portons à tous les niveaux **le combat de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes** dans notre ministère et nous luttons activement contre les violences sexuelles et sexistes qui peuvent aussi être commises sur nos lieux de travail.

CE QUE NOUS SOUHAITONS CONTINUER À PORTER POUR VOUS :

▶ l'augmentation générale des effectifs tous corps confondus (fonctionnaires A, B et C, magistrat·es) ; chaque création de poste de magistrat·es doit s'accompagner d'une création de poste de B et C ;

▶ la revalorisation immédiate du point d'indice et son indexation sur l'inflation pour le personnel de greffe et les fonctionnaires ;

▶ le respect du temps de travail et la lutte contre les audiences tardives notamment ;

▶ la fin du sacrifice des fonctions civiles au profit du pénal et des politiques répressives ;

▶ l'amélioration des moyens matériels et informatiques ;

▶ la valorisation des assistant·es de prévention ;

▶ une meilleure prise en considération du handicap et état de santé et de maladie ;

▶ une fréquence de réunion de l'instance des CSA plus importante et une meilleure prise en considération des remontées faites par le personnel en juridiction.

De votre vote au comité social d'administration ministériel dépendra notre présence et notre capacité à **VOUS** représenter. C'est également en vous prononçant pour notre liste en CSA d'administration centrale que vous contribuerez à nous rendre plus fort·es.

POUR UNE JUSTICE HUMAINE, ACCESSIBLE, INDEPENDANTE ET DOTÉE DES MOYENS DE SES MISSIONS : VOTEZ CGT-SM !

NOS CANDIDAT·ES

1. **Alexa LELAURIN,** secrétaire administrative, AC – DACS
2. **Eleonora ONGARO,** magistrate, AC – DACS
3. **Aurélie DRUAIS,** greffière, ENG
4. **Lydia PARUTA,** contractuelle, AC – DACG
5. **Fabien NONY,** attaché d'administration, AC - DGAP
6. **Stéphanie NANCEL,** cadre greffière, ENG
7. **Agathe HORIOT,** magistrate, AC
8. **Paula SAEZ,** contractuelle, AC - DSJ
9. **Cécile NOUNOU,** magistrate, ENPJJ
10. **Hocine AMROUS,** adjoint administratif, AC
11. **Tess PENNINGTON,** magistrate, AC – SG
12. **Annick LAPILUS ROSE,** adjointe technique, AC - SG
13. **Jean GEYMOND,** attaché d'administration, ENG
14. **Cyril DOMENGEAU VIGUERIE,** secrétaire administratif, AC – SG
15. **Jean-Baptiste NOGER,** greffier, AC - DSJ
16. **Juliette ROUSSEAU,** DSGJ, AC
17. **Frédéric MAGAT,** attaché d'administration, AC – DACS
18. **Romain CELETTE,** cadre greffier, ENG
19. **Ludovic CLOMBE,** contractuel, AC
20. **Marie-Line DARMON,** attachée d'administration, AC - SG
21. **Valentin SORIA,** contractuel, AC
22. **Denis RAPENNE,** attaché d'administration, DIR SG Grand est

cgt Chancelleries et Services Judiciaires

SYNDICAT DE LA MAGISTRATURE

